

Séance du jeudi 22 février 2018

Membres en exercice : 10

Date de la convocation: 13/02/2018

Présents : 9

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis GRONNIER*

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Denis GRONNIER, Sandrine BRICOT, Stéphane BARUTOT, Daisy COLINET, Patrick COUDOUGNES, Fabienne DAURIAC, Gérard GRONNIER, Joël LABAT, Jean PÉRÉ

**Représentés:**

**Excusés:** Jean Luc BONGIOVANNI

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Gérard GRONNIER

Objet: Plan de prévention des risques (PPR) de la commune de SARRIAC BIGORRE - 2018\_04

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le futur plan de prévention des risques (PPR) de la commune de SARRIAC BIGORRE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir étudié et analysé les cartes du PPR, le conseil municipal a émis des remarques qui l'amène :

- à donner un avis défavorable sur la proposition de PPR de la commune de SARRIAC BIGORRE

Les remarques exprimées et argumentées seront transmises dans un document de support transmis au service de la préfecture concerné.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Denis Gronnier



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

